



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°12/2023

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 28 août 2023

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Arrêté d'imposition pour l'année 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose l'arrêté d'imposition pour l'année 2024. Vous pouvez constater que le taux d'imposition sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital est fixé à 71% par rapport à l'impôt cantonal, soit en baisse de 2 points que le taux appliqué pour l'année 2023.

La situation financière de la Commune est saine et stable, la dette ayant par ailleurs été réduite significativement lors des dernières années. Tenant compte de ceci, et sur la base d'une planification et d'une analyse financière basée sur les investissements prévus et sur l'évolution des charges et revenus pour les 5 prochaines années, il apparaît judicieux à la Municipalité d'opérer à cette baisse d'impôts, tout en gardant une très bonne capacité financière de la Commune.

Tous les autres impôts et taxes sont maintenus à leur valeur de 2023.

Après examen, la Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 10 octobre 2023,
vu le préavis municipal N° 12/2023,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté avec un taux d'imposition à 71 % par rapport à l'impôt cantonal de base.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de recevoir Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, ses meilleures salutations.

Pour la Municipalité :

Le Syndic : 
Patrick Emery

La Secrétaire : 
Valérie Pasteris



Annexe : 1 arrêté d'imposition

Municipal responsable : M. Grégoire Favre, Municipal

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2023.

Route du Village 35 | Case postale | 1084 Carrouge

021 903 02 02 | administration@jorat-mezieres.ch | www.jorat-mezieres.ch